



FORMATION

Gestion du Bien-être animal des **Volailles** à l'abattoir

Accrocheurs



Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

Intervenants

Formateurs du Centre

Objectifs de la formation

- × Etre capable de définir les notions de Bien-être animal
- × Connaître la réglementation relative à la protection des animaux
- × Connaître l'animal et les principes fondamentaux déterminant une interaction favorable entre l'opérateur et l'animal
- × Faire appliquer les bons gestes techniques au poste d'accrochage
- × Définir les points critiques au niveau du poste de travail
- × Etre capable d'apporter des mesures correctives en cas de problème
- × Acquérir le certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

Déroulement de la formation

Durée :

- × ½ journée de formation (4 heures)

Public concerné :

- × Personnel travaillant au contact des volailles vivantes **uniquement** aux postes suivants :
 - ✓ Quai de déchargement
 - ✓ Accrochage

N'effectue pas la mise à mort des animaux, ni les réglages machine (étourdissement)

Moyens pédagogiques

- × Ordinateur portable et vidéo projecteur
- × Diaporamas alliant approche théorique, méthode pédagogique et discussion (situations rencontrées, problèmes posés...etc.)
- × Tablettes informatiques pour l'évaluation des stagiaires
- × Eventuellement exercice pratique sur site
- × Echange sous forme de questions/réponses sur les procédures, les contrôles, les problèmes rencontrés...etc.



FORMATION

Gestion du Bien-être animal des **Volailles** à l'abattoir

Accrocheurs



Programme de la formation

Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE) 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 Sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

Intervenants

Formateurs du Centre

I. NOTION DE BIEN-ETRE ANIMAL, CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF

a. Définition du bien-être

- × Genèse et historique
- × Les différents aspects du bien-être : les cinq libertés
- × Les facteurs responsables du mal-être : notion de stress

b. Aspects réglementaires du bien-être animal

- × Protection des animaux lors de la mise à mort, obligations, sanctions et responsabilité individuelle

c. Connaissance de l'animal

- × Qu'est-ce qu'une volaille adulte ?
- × Squelette, Appareil respiratoire
- × Thermorégulation
- × Comment reconnaître le mal-être des volailles ?

II. MANIPULATIONS ET SOINS : REGLEMENTATION ET PRECONISATIONS

a. Manipulation déchargement et attente des animaux avant l'abattage

- × Gestion de la Température Effectivement Vécue (température, vitesse d'air, hygrométrie)
- × Autres facteurs d'ambiance (lumière, bruit...)
- × Déchargement des animaux : manipulation caisses ou conteneurs, sensibilisation sur la conduite à tenir
- × Que faut-il contrôler ?
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne,...)

b. Manipulation des animaux lors de l'accrochage

- × Les bonnes pratiques d'accrochage
- × Les manipulations interdites
- × Fiche de pré requis de conception
- × Fiche d'instruction
- × Gestion du quotidien et des imprévus (animaux en souffrance, panne,...)



FORMATION

Gestion du Bien-être animal des **Volailles** à l'abattoir

Accrocheurs



Contexte réglementaire

Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

RÈGLEMENT (CE)
1099/2009 DU
CONSEIL du 24
septembre 2009
Sur la protection des
animaux au moment de
leur mise à mort

Intervenants

Formateurs du Centre

III. ÉVALUATION DES PARTICIPANTS : EPREUVE INDIVIDUELLE EN TEMPS LIMITEE (90MINUTES PAR PARTICIPANTS)

- × Se déroule sur ordinateur (site du ministère)
- × Sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM)
- × Comporte un module d'évaluation, soit 20 questions
- × A la fin de l'épreuve, une correction automatisée permet de statuer sur l'obtention ou non du certificat de compétence

Pour les accrocheurs :

1 seul module d'évaluation

- **Module Manipulation et soin**